

1. PRÉAMBULE

La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône (FBTP13) souhaite promouvoir l'excellence de l'acte de bâtir des entreprises du BTP dans le département des Bouches-du-Rhône. À ce titre, la FBTP 13 organise « Les Mains des Bâisseurs », premier concours récompensant les entrepreneurs du BTP des Bouches-du-Rhône.

2. À PROPOS DU RÈGLEMENT « Les Mains des Bâisseurs »

Le règlement « Les Mains des Bâisseurs » définit les règles régissant l'organisation et le déroulement du concours « Les Mains des Bâisseurs ». Ces règles sont révisées par la FBTP 13 et tous les participants sont tenus de respecter ce règlement.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les entreprises participantes doivent appartenir au secteur du BTP et avoir leur siège dans le département des Bouches-du-Rhône. Elles devront également bénéficier d'au moins une qualification attribuée par un organisme de qualification tel que Qualibat, Qualit'ENR, Qualifélec ou similaire.

4. CANDIDATURE

4.1 Nombre de projets

Les entreprises peuvent candidater à l'ensemble des prix du concours, cependant, elles ne peuvent présenter qu'un seul projet par prix. Un même projet ne peut pas être présenté pour défendre plusieurs prix.

4.2 Candidats : droits et devoirs

Les entreprises qui souhaitent se porter candidates auront accès au bulletin d'inscription, au règlement du concours et aux critères de sélection de chaque prix téléchargeables sur le site de la Fédération du Bâtiment et Travaux Publics des Bouches-du-Rhône (<http://www.d13.ffbatiment.fr/federation-batiment-travaux-publics-bouches-du-rhone/vous-informer/concours-les-mains-des-batisseurs.html>).

Afin de prétendre à l'obtention d'un prix, les entreprises doivent constituer un dossier qui devra être transmis à la FBTP 13 dans le délai imparti. La liste des pièces à joindre au dossier est indiquée dans le bulletin d'inscription et les dossiers incomplets seront refusés.

Les dossiers de candidature devront contenir obligatoirement :

- Le bulletin d'inscription rempli
- Une copie de la pièce d'identité du chef d'entreprise
- L'extrait K-Bis
- Un justificatif de qualification
- Une présentation pour le prix concours

Les dossiers pourront également contenir une présentation globale de l'entreprise ainsi qu'un plan de l'ouvrage présenté pour le prix. Le support de présentation pour le prix concours est libre (film, maquette, power point, ...).

Les dossiers de candidature complets devront être soit envoyés par voie postale à la Fédération du BTP 13, 344 Bd Michelet, 13009 Marseille, au plus tard le 25 mars 2019, cachet de la poste faisant foi soit par mail à cazarianm@d13.ffbatiment.fr au plus tard le 25 mars 2019 (l'objet du mail doit commencer par **Candidature « Les Mains des Bâtitseurs »** suivi par le nom de l'entreprise candidate).

4.3 Jury

Le président de la FBTP 13 est désigné comme président du jury. Les membres du jury ne peuvent pas se porter candidat.

4.3.1 Composition

Le jury sera constitué des personnes suivantes :

- Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône,
- Directeur de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône,
- Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE13),
- Un représentant des partenaires « Les Mains des Bâtitseurs »,
- Un entrepreneur dans le secteur du BTP des Bouches-du-Rhône, membre du conseil d'administration de la FBTP 13.

4.3.2 Qualités personnelles et critères éthiques

Les membres du jury sont choisis pour leurs compétences reconnues dans le monde du BTP, leur objectivité et leur intégrité.

4.3.3 Confidentialité

Les jurés ne devront en aucun cas communiquer le classement avant la diffusion officielle de celui-ci ni aucune information concernant le concours.

4.3.4 Communication avec le candidat

Aucun juré ne peut communiquer à propos du concours avec les candidats après le dépôt du dossier et ce, jusqu'à la diffusion officielle du classement.

5. LES SEPT PRIX

Les critères de sélection de chaque prix sont consultables sur l'espace de téléchargement dédié (site web de la FBTP13 : www.btp13.com > rubrique « Vous informer » > onglet « Concours "Les Mains des Bâisseurs" »).

Les prix sont les suivants :

- Prix du bâtisseur ingénieux
- Prix du bâtisseur innovant
- Prix de l'environnement
- Prix du numérique
- Prix des bâtisseurs de demain
- Prix du Savoir-faire
- Prix « Les Mains des Bâisseurs »

6. DÉLIBÉRATION

La réunion de délibération se tiendra en présence de tous les membres du jury et ces derniers seront tenus par un devoir de réserve. Les résultats seront officialisés après signature du président du jury sur le procès-verbal de délibération. Le jury sélectionnera trois entreprises nominées pour chaque prix et annoncera le gagnant lors de la soirée de remise des prix.

7. ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury délibèrera entre le 1^{er} et le 20 avril 2019 afin d'établir le classement des entreprises candidates aux différents prix. Les résultats définitifs seront annoncés lors de la soirée de remise des prix « Les Mains des Bâisseurs » qui aura lieu le 24 avril 2019.

8. RÉOLUTION DES CONFLITS

Tout conflit naissant devra être traité à l'amiable au préalable par le président du jury.

Fait le 17/01/2019

Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Bouches-du-Rhône 344 boulevard Michelet - 13009 Marseille www.btp13.com
Contact Manon CAZARIAN – Responsable Communication Tel : 04 91 23 26 12 - 06 10 07 62 33 Mail : cazarianm@d13.ffbatiment.fr